

# Le Cluster Maritime Français attend du nouveau gouvernement "du concret et de l'action"

Actu-Transport-Logistique.fr | Maritime | publié le : 30.05.2017 | Dernière Mise à jour : 02.07.2017



"On doit détacher des experts du secteur public et du secteur privé qui vont travailler en mode collaboratif pour fixer la vision de l'économie maritime à l'horizon 2030 et la décliner en feuilles de route, calendriers et fiches d'actions filière par filière", Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster Maritime Français.

*Crédit photo DR*

**Finis "le temps des constats et des rapports". Le Cluster Maritime Français veut une organisation en mode projet et une méthode pour permettre à l'économie maritime française de doubler à l'horizon 2030. Le point avec Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster.**

**Actu-Transport-Logistique : Après s'être ouvertement réjoui de l'élection d'Emmanuel Macron et de la nomination d'Édouard Philippe au poste de Premier ministre, le Cluster Maritime Français n'a pas caché sa déception après avoir pris connaissance de la composition du gouvernement. Qu'est-ce qui nourrit ce sentiment ?**

**Frédéric Moncany de Saint-Aignan :** Nous regrettons le manque de lisibilité de l'importance de l'économie maritime dans la composition du nouveau gouvernement. Certes, il y a **des personnalités de grande envergure sur le plan maritime**, à commencer par le Premier ministre lui-même, mais aussi des ministres comme Jean-Yves Le Drian et Annick Girardin. Nous avons d'ailleurs noté avec satisfaction que cette dernière a nommé [un conseiller aux affaires maritimes, Yohan Wayolle](#). Les directeurs de cabinet du ministre des Transports et du ministre de la Transition écologique et solidaire sont également des connaisseurs de l'économie maritime, qu'il s'agisse de **Marc Papinutti** ou de **Michèle Pappalardo**, qui a notamment contribué au **Grenelle de la Mer**. Mais nous aurions souhaité, au-delà de l'intitulé du ministère des Transports où ne figure plus la mer, une personnalité politique maritime de premier plan qui incarne la croissance bleue.

**ATL : Est-ce que les décrets d'attribution vous ont cependant rassuré sur la place accordée à l'économie maritime ?**

**F. M. :** [Les décrets d'attribution du ministre des Transports et du ministre de la Transition écologique et solidaire](#) montrent que l'on s'inscrit globalement dans un schéma similaire à celui du gouvernement précédent. Nous avons bien travaillé dans ce cadre, mais nous avons toujours dit qu'il était nécessaire de **le renforcer par une grande "interministérialité"**, actuellement portée par le Secrétariat général de la mer. Nous avons même évoqué la nécessité d'avoir un secrétaire d'État dépendant du Premier ministre pour incarner la politique maritime. Une chose et sûre, le cadre mérite d'être précisé et renforcé après les élections législatives.

**ATL : Pourquoi souhaitez-vous un cadre différent ?**

**F. M. :** Le temps du constat, des rapports et du saupoudrage de décisions est révolu. Il faut passer au concret et à l'action. Et pour cela, nous avons besoin d'une **organisation de projet dotée de ressources financières et humaines**, sous l'égide du Secrétariat général de la Mer et du Cluster Maritime Français. On doit détacher des experts du secteur public et du secteur privé qui vont travailler en mode collaboratif pour fixer la vision de l'économie maritime à l'horizon 2030 et la décliner en feuilles de route, calendriers et fiches d'actions filière par filière.

**ATL : Lors de la précédente législature a été votée la loi pour l'économie bleue. N'est-ce pas un pilier suffisant pour le développement du maritime ?**

**F. M. :** Cette loi était importante, car c'était probablement [la première depuis 40 ans qui traitait véritablement d'économie maritime](#). Elle a apporté beaucoup de solutions, dont certaines restent d'ailleurs encore à mettre en œuvre compte tenu de la publication tardive des décrets d'applications. Mais elle répondait surtout à des problématiques ponctuelles.

Nous appelons à une politique beaucoup plus ambitieuse, qui doit permettre de **doubler l'économie maritime française en 2030**. Cela veut dire plus d'un million d'emplois directs et indirects contre environ 500 000 aujourd'hui, et 150 à 200 milliards d'euros de valeur de production, contre 100 milliards.

## **ATL : Cet objectif semble colossal. Sur quoi la France peut-elle s'appuyer pour y parvenir ?**

**F. M . :** Notre prévision est basée sur l'objectif mondial d'un doublement de l'économie maritime, qui doit passer [d'une valeur de 1 500 milliards de dollars en 2010 à 3 000 milliards en 2030](#), selon les évaluations de l'OCDE. La France, compte tenu de ses atouts, doit pouvoir progresser au même rythme. Pour cela, nous devons nous appuyer sur nos filières traditionnelles, **à commencer par le transport maritime et les ports**. Avec CMA CGM, nous avons un leader mondial. Côté ports, nous sommes davantage à la peine, mais nous avons des atouts à faire valoir et un vrai travail de reconquête à mener. Et dans les filières émergentes comme les énergies maritimes renouvelables ou les biotechnologies, la France a une expertise et des capacités d'innovation. Entre nos atouts géographiques, nos leaders mondiaux et nos filières traditionnelles et émergentes, on a tout pour réussir !

---

Auteur

- Anne Kerriou